

Code criminel

M. Woolliams: Oui, c'est cela. Nous parlons ici de l'avis. Le Code criminel stipule actuellement que l'on doit aviser dans les 90 jours la personne qui fait l'objet d'une surveillance électronique. Je crois avoir fait le tour de la question cet après-midi. Les amendements dont nous sommes saisis permettent maintenant que l'on attende jusqu'à trois ans, à la discrétion du juge. Que se passera-t-il? Il y aura une formule de déclaration sous serment qu'il faudra signer, un mandat, et la police aura le droit de placer sous surveillance électronique tout le monde pendant 60 jours. C'est un gain de 100 p. 100. La personne qui fait l'objet d'une telle surveillance n'a pas à être avisée avant trois ans. Voilà toute l'affaire.

Cet après-midi, j'ai parlé pendant près de 40 minutes. On n'a pas à aviser la personne en cause avant trois ans. Laissez-moi vous expliquer la situation en termes très généraux. Les trois ans écoulés, l'avocat peut être mort, l'accusé peut être mort, tous les intéressés peuvent être morts, y compris ceux qui ont branché la table d'écoute.

M. Peters: Prévoyez-vous l'explosion d'une bombe atomique?

M. Woolliams: Je vais citer le député de Nanaïmo-Cowichan-Les Îles (M. Douglas), puis je reprendrai ma place. Il a été premier ministre de ma province natale. Je n'étais pas toujours d'accord avec lui, mais c'était un érudit éminent, un universitaire et un premier ministre distingué. Il a cerné toute la question. Il a dit qu'il fallait se fier d'obtenir ou non l'autorisation et espionner tout le monde puisqu'on découvrira quelque chose de toute façon. Qu'un avis soit donné ou non ne changera rien à l'affaire.

Quand j'ai parlé cet après-midi, j'ai dépensé beaucoup d'énergie. Je ne ferai pas perdre leur temps aux députés ce soir. Toutefois, devant la division qui règne au sein des néo-démocrates...

M. Leggatt: Il n'y a pas de division ici, rien qu'une petite fissure.

M. Woolliams: C'est faux. Le député de New Westminster (M. Leggatt) n'est certainement pas d'accord avec le député de...

M. Leggatt: Waterloo-Cambridge (M. Saltsman).

M. Woolliams: Exactement. Heureusement qu'ils ne pensent pas la même chose. Si nous pensions tous la même chose, personne ne penserait quoi que ce soit. Nous critiquons toujours la presse. Ils sont là, deux sur 70. Voici ce que je veux leur dire. De temps à autre, les conservateurs ne sont pas tous du même avis. Les membres de la presse trouvent que c'est épouvantable et que nous devrions tous être comme les libéraux. Les députés d'en face sont toujours d'accord et ils ont un grand parti. Pour ma part, je suis heureux que les membres de notre parti ne soient pas toujours d'accord. Si nous pensions tous la même chose, personne d'entre nous ne penserait quoi que ce soit.

Des voix: Bravo!

M. Woolliams: J'ai été très fier des membres du NPD ce soir. Je les ai toujours admirés pour cela. Ils n'étaient pas tous d'accord. C'est une bonne chose. J'espère que la presse sera aussi juste à leur égard qu'elle l'a été avec nous.

Des voix: Bravo!

[M. Woolliams.]

M. Hnatyshyn: Comme c'était bien dit.

M. Woolliams: Je le sais bien. Je vais vous dire pourquoi le débat de ce soir est excellent. Je vais être vraiment honnête. Je vais vous dire pourquoi le débat est mieux que d'habitude. Les députés d'en face ont eu une grande fête ce soir dans le bureau du ministre de la Justice (M. Basford). Il y a eu une grande fête à la pièce 200 pour les conservateurs. C'est une très bonne chose. Nous nous réunissons et nous réfléchissons.

J'ai fait mon discours cet après-midi. Je répète que si le délai passe de 90 jours à trois ans, les citoyens honnêtes seront bien à plaindre.

Des voix: Bravo!

M. Stuart Leggatt (New Westminster): Monsieur l'Orateur, j'aimerais parler à la Chambre de la mesure que les amendements présentés par le ministre de la Justice visent à modifier. La mesure actuelle traite de l'avis à donner. Le ministre de la Justice a répété à plusieurs reprises à la Chambre que nous devons faire confiance à nos juges et à nos forces policières. Quand il a pris la parole il y a environ cinq minutes, le député de Waterloo-Cambridge (M. Saltsman) a dit la même chose. J'aimerais lire au ministre de la Justice et à la Chambre la loi que le ministre veut modifier. Voici ce qu'on trouve à la page 17:

... au juge qui a accordé l'autorisation, que l'enquête se poursuit, et lorsque le juge estime que l'intérêt de la justice exige qu'un délai d'une durée raisonnable et déterminée soit accordé, auquel cas le juge peut accorder un délai raisonnable et déterminé.

Je ne sais pas si la Chambre est d'humeur à écouter quelque chose d'aussi prosaïque que la loi que nous essayons de modifier. Je reconnais qu'il s'agit d'un exercice un peu fatigant pour beaucoup d'entre nous ce soir. Ce que nous essayons de faire avec la modification que le ministre de la Justice a présentée à la Chambre est de supprimer le droit discrétionnaire des tribunaux et de faire en sorte que la période de notification soit portée jusqu'à trois années.

Je serais plutôt enclin à faire confiance aux juges de notre pays, et c'est ce que le député de Calgary-Nord (M. Woolliams) essaie de faire avec l'amendement qui nous est présenté. Il n'y a aucune raison au monde de modifier la loi telle qu'elle est. Elle a très bien servi. Elle confie aux tribunaux un processus de révision qui est absolument essentiel et nécessaire sur le plan de l'écoute électronique. L'inconvénient de ce débat est qu'il est devenu si simpliste que personne ne porte son attention sur ce que nous essayons de changer.

J'ai beaucoup de respect pour le député de Waterloo-Cambridge. Je respecte son intelligence et sa vivacité d'esprit. C'est un député extrêmement rusé. Toutefois, ce qui semble lui échapper c'est que la liberté est comme une fleur très délicate. La liberté a évolué d'une façon singulière et inhabituelle. Il faut que quelqu'un se porte à la défense de la liberté de temps à autre car les tendances mêmes de la société militent toutes contre elle.

Des voix: Bravo!

M. Leggatt: A moins que quelqu'un n'arrose et ne fertilise la fleur, elle est condamnée à mourir. Le ministre de la Justice, le gouvernement et le parti libéral ont jeté du sel sur cette fleur délicate. Ils vont finir par la tuer.